

## **Développement d'un livret éducatif en Santé Sexuelle et Reproductive**

### **Assistance technique TERMES DE REFERENCE**

#### **1. Contexte et justification**

Depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) en 1994, le Maroc s'est engagé à garantir l'accès universel à la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), ceci à travers l'inscription de la SSR comme priorité dans les agendas des pouvoirs publics.

A cet effet, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) a lancé plusieurs chantiers pour renforcer les composantes de la SSR. Chose qui a contribué à la réalisation de notables progrès et avancées comme l'atteste l'amélioration de plusieurs indicateurs en SSR.

Cependant, en dépit des progrès acquis, les interventions de promotion de la SSR restent faibles et confrontées à l'insuffisance des connaissances de la population. Aussi, les déterminants sociaux, culturels, éducationnels et économiques interfèrent avec la mise en œuvre des interventions pour l'amélioration de la SSR. Cette situation démontre le besoin d'offrir à toute la population des services de SSR, à travers un paquet intégré et de qualité, avec un focus particulier sur l'éducation à la SSR.

Dans ce sens et conformément à la Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive 2021-2030, le MSPS, avec l'appui du Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA) lance une consultation pour le développement d'un livret éducatif en SSR à l'usage des prestataires. Ce livret contribuera à doter les individus de moyens leur permettant de prendre le contrôle de leur vie et de faire, librement et de façon responsable, des choix éclairés concernant leur sexualité, leur reproduction et leurs relations interpersonnelles.

#### **2. Objectifs de la consultation**

##### **1. Objectifs généraux :**

- Développer un livret éducatif en SSR à l'usage des prestataires ;
- Accompagner l'implantation de l'éducation à la SSR dans deux sites pilotes.

##### **2. Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques de cette assistance technique sont :

- Développer des messages éducatifs destinés à la population durant le cycle de vie (en Français et en Arabe) en se basant sur le guide pratique de l'éducation à la SSR ;
- Elaborer un livret éducatif en SSR à l'usage des prestataires contenant les messages clés destinés à la population durant le cycle de vie ;
- Développer le contenu de la formation pour implanter l'éducation à la SSR dans deux sites pilotes ;
- Assister l'équipe à l'implantation de l'éducation à la SSR dans les deux sites pilotes ;
- Assister la formation des prestataires au niveau des deux sites pilotes.

#### **3. Résultat attendu**

Livret éducatif en SSR à l'usage des prestataires élaboré, validé et implanté au niveau des sites pilotes.

#### **4. Etapes**

- Elaboration, validation et finalisation du livret éducatif en SSR ;
- Accompagnement de l'implantation dans deux sites pilotes.

#### **5. Mission du (de la) consultant(e)**

- Elaborer et finaliser la note méthodologique, y compris le planning de la mission et un calendrier prévisionnel pour le dépôt des livrables ;
- Elaborer le contenu du 1<sup>er</sup> draft du livret éducatif en SSR (les messages clés) ;
- Animer les ateliers de consensus et de validation ;
- Elaborer un compte rendu de chaque atelier intégrant les recommandations retenues.
- Finaliser ledit livret intégrant toutes les modifications suggérées.
- Elaborer le rapport final de la consultation.
- Elaborer un contenu pédagogique de formation des prestataires.
- Accompagner l'implantation du livret au niveau de deux sites pilotes.

#### **6. Livrables**

- Livrable 1 : Note Méthodologique validée.
- Livrable 2 : Livret éducatif en SSR à l'usage des prestataires validé et finalisé.
- Livrable 3 : Contenu pédagogique et rapport de la formation pour implantation de l'intervention au niveau de deux sites pilotes élaborés et validés.

#### **7. Durée et lieu de la consultation**

- La durée de la consultation est de 20 jours ouvrables étalés sur une période de 04 mois qui commencera à partir de la date de la signature du contrat.
- Le lieu de la consultation : les sites seront identifiés en commun accord avec l'équipe commanditaire.

#### **8. Compétences et qualifications requises**

L'appel à la consultation est ouvert aux consultants nationaux. Le (La) consultant(e) doit répondre aux qualifications suivantes :

- Formation universitaire bac + 5 (santé publique ou équivalent) ;
- Une bonne connaissance du contexte socioéconomique et culturel du Maroc ;
- Une bonne connaissance du système national de santé ;
- Une expérience et compétence dans le domaine de la SSR ;
- Une expérience en conduite de travaux similaires à la présente consultation ;
- Une maîtrise de la langue française et arabe et des bonnes capacités de synthèses et de rédaction.
- Une expérience confirmée en conduite de processus de planification ;
- Une expérience en communication et animation d'ateliers et réunions.

#### **9. Dossier de candidature**

- Une offre technique :
  - o Une note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation ;
  - o Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine de la SSR ;
  - o Un calendrier d'exécution ;
- Une proposition financière séparée de l'offre technique.

#### **10. Modalités contractuelles et financières**

Un contrat de ladite consultation sera établi entre l'UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de l'UNFPA, dans le cadre du projet de coopération entre le

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'UNFPA et dans le cadre du Plan de Travail Annuel PTA MSPS-UNFPA 2022.

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon un calendrier de facturation détaillé lors de la signature du contrat.

### 11. Supervision de la consultation

La mission du (de la) consultant(e) sera réalisée sous la supervision de l'équipe de la Division de la Planification Familiale/Direction de la Population/MSPS et de l'UNFPA qui seront chargés également de la validation des livrables. Des réunions de coordination et de suivi de l'état d'avancement de la mission seront tenues régulièrement.

### 12. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera par une commission constituée par des représentants du Ministère de la Santé et de l'UNFPA et se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par e-mail à l'adresse mail indiquée dans le CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

#### a. Analyse technique comparative des offres

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences confirmées en lien avec la consultation	20
Pertinence de la note méthodologique	60
Total	100

**Important :** Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

#### b. Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.

La note sera calculée au moyen de la formule suivante :  $F=100 \cdot P \text{ min}/P$

(P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

#### c. Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat/e seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique ;
- 30% pour l'offre financière.

La note totale pondérée « N » permettant de classer les candidatures et retenir la mieux disant est :  $N=0,7*T+0,3*F$ .

Les candidatures seront classées en fonction du total pondéré « N ».

### 13. Dépôt du dossier de candidature

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le **24 avril 2022**, à 23h00 GMT, aux adresses suivantes :

[elakel@unfpa.org](mailto:elakel@unfpa.org) en mettant en copie (Cc) [jazouli@unfpa.org](mailto:jazouli@unfpa.org)

#### **Important :**

**Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.**

**L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :**

N°1-Livret/MSPS/UNFPA/2022/offre technique

**L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :**

N°1-Livret/MSPS/UNFPA/2022/offre financière

***NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.***

<sup>DS</sup>  
SE